N° : 2006-06-03
Service : Finances

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2005

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'examen du compte administratif 2005 a mis en évidence les résultats suivants :

- Un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 338 679,27 €,

- Un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 3 781 066,75 €,

- Un excédent global de clôture d'un montant de 2 442 387,48 €,

- Des restes à réaliser de la section d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes d'un montant global de 2 167 602,31 €,

Tel que le prévoit la réglementation, le résultat est affecté en priorité à la couverture au besoin de financement de la section d'investissement.

En conséquence, je vous propose d'affecter 1 338 679,27 € au besoin de financement de la section d'investissement et de porter le solde, soit 2 442 387,48 €, en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer l'affectation du résultat 2005 tel que je viens de l'exposer.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE des membres présents

AUTORISE le Maire à procéder à l'affectation du résultat selon les conditions exposées ci avant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET